

Province de Québec  
MRC du Fjord-du-Saguenay  
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **7 juin 2021 à 20h05**, en vidéoconférence, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Dany Gauthier, conseiller	siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège 3
M <sup>ME</sup>	Eve Larouche, conseillère	siège 4

Absence motivée :

M.	Marc Lavoie, conseiller	siège 1
M <sup>ME</sup>	Christine Durand-Duperré	siège 6

M. Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général et secrétaire-trésorier.

À 20h05, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

## **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL:
  - 3<sup>IÈME</sup> JOUR DE MAI 2021;
3. APPROBATION DES COMPTES;
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS;
5. CORRESPONDANCE;
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE;
  - 6.1 Présentation et acceptation des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020;
  - 6.2 Acceptation de la demande de paiement – Facture intérimaire – MNP Experts Comptables (facture n° 9823752);
  - 6.3 Acceptation de la demande de paiement numéro 11 – Construction Centre Communautaire – ISOFOR INC.;
  - 6.4 Avis de motion règlement n° 384.21 : ‘‘La gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget’’;
  - 6.5 Adoption du projet de règlement n° 384.21 : ‘‘La gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget’’ Acceptation pour la vente d'une bande de terrain sur le lot 5 683 972 propriété de la Municipalité en faveur de M<sup>ME</sup> Roxanne Boily;
  - 6.6 Décision relative à l'option de vote par correspondance Élection 2021;

- 6.7 Acceptation de la demande de paiement numéro 21-117 – Bâtiment de services Marina : Les maîtres d’œuvre architecte;
- 6.8 Acceptation de la demande de paiement de Norda Stelo Inc. – Support en gestion d’ingénierie : Projet d’assainissement des eaux usées;
- 6.9 Acceptation pour le renouvellement du contrat de service – Photocopieur Toshiba – Bureautique FTI;
- 6.10 Acceptation pour dépôt du jugement de la juge Camille Morin – Cour municipale – Dossier Annick Laberge;
- 6.11 Autorisation et choix de l’entreprise – Refonte du site Internet de la Municipalité;
- 6.12 Acceptation du plan projet d’aménagement – Parc Val-Menaud;
- 6.13 Autorisation pour l’acquisition d’ameublements de parc – Secteur Marina;
- 6.14 Autorisation pour l’acquisition d’équipements informatiques, d’un écran intelligent et de diverses fournitures de bureau pour le projet d’amélioration de la bibliothèque;
- 6.15 Acceptation du projet de la politique de la location de salles municipales – 2021.

## 7. VOIRIE MUNICIPAL

- 7.1 Adjudication du contrat de location d’une pelle hydraulique – Travaux 2021;
- 7.2 Autorisation pour l’exécution des travaux pour l’implantation d’une piste d’avertissement en matériaux granulaire (poussière de pierre) – Terrain de balle et appropriation pour son financement;
- 7.3 Acceptation du devis et autorisation de la procédure d’appel d’offres public : Construction d’un bâtiment de services – Secteur Marina.

## 8. URBANISME

### 9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Acceptation du devis et autorisation de la procédure d’appel d’offres public : Étude d’ingénierie préliminaire et confection des plans et devis pour les ouvrages municipaux d’assainissement des eaux usées;

- 10. Autorisation pour la transmission du rapport final d’analyse sur la vulnérabilité pour le prélèvement d’eau souterraine de Saint-Charles-de-Bourget (X2105069) – Englobe, M. Damien Le Gall et M. Simon Bouchard

### 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE/CIVIL

- 11.1 Délégation de M. Laval Bergeron au comité de sécurité incendie de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

### 12. INVITATIONS/DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D’ORGANISMES

- 12.1 Demande de la Société de développement ‘‘Le Bourget’’;
- ~~12.2 Demande de don pour la marche de l’Alzheimer;~~

12.3 Demande de don – Bénévoles Tel-Aide Saguenay-Lac-Saint-Jean/ Côte-Nord;

~~12.4 Demande de commandite – Calendrier 2022-2023 – Association des personnes handicapées visuelles Région 02;~~

12.5 Demande de la ligue de balle de Saint-Charles-de-Bourget – Utilisation de la salle n° 119 – Vestiaire patinoire;

12.6 Demande de M. Germain Girard & Huguette Boily;

12.7 Demande du Club d'aéromodélisme Saguenay.

### 13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 Autorisation pour la tenue des séances publiques en présentiel au centre communautaire à partir du 5 juillet 2021.

### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 15. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

## **1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION N° 202.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>ME</sup> Eve Larouche

APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance en y retirant les points suivants :

11.2 Demande de don pour la marche de l'Alzheimer

11.4 Demande de commandite – Calendrier 2022-2023 – Association des personnes handicapées visuelles Région 02

## **2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 JUIN 2021** **RÉSOLUTION N° 203.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

APPUYÉ PAR : M<sup>ME</sup> Eve Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 mai 2021 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

## **3. APPROBATION DES COMPTES** **RÉSOLUTION N° 204.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>ME</sup> Eve Larouche

APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE les comptes à payer du mois de mai 2021, au montant de 115 944,37 \$ ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 14 995,67 \$ totalisant la somme de 130 944,37 \$, soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit autorisé à en faire le paiement;
- QUE les versements des salaires nets du mois de mai 2021 soient acceptés au montant de 25 615,28 \$;
- QUE Les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois pour un meilleur suivi des dépenses.

#### **4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS**

#### **5. CORRESPONDANCE**

*La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.*

- Communiqué CNESSST sur le respect par les municipalités en zone rouge ou orange des consignes afférentes au télétravail;
- Courriel de la Croix-Rouge par rapport au changement à la ligne d'urgence de la Croix-Rouge – migration vers un nouveau fournisseur;
- Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec pour le partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ);
- Lettre du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à propos de la concentration du plomb dans l'eau potable, afin de se conformer à la nouvelle recommandation établie par Santé-Canada;
- Courriel, le Groupe Ultima cède ses droits de distributions des produits d'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec à la fédération québécoise des municipalités.

#### **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **6.1 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER 2020** **RÉSOLUTION N<sup>o</sup>. 205.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>ME</sup> Eve Larouche  
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le rapport financier 2020 tel que préparé et présenté par madame Mélanie Gobeil-Sylvain, comptable agréée de la firme MNP SENCRL s.r.l.

QUE les résultats de l'année financière se résume ainsi :

Revenus	1 912 589\$
Charges	<u>(1 441 586\$)</u>
Excédent	471 003\$
Revenus d'investissement (ms)	<u>(452 437\$)</u>
Excédent de fonctionnement	18 566\$
Éléments de conciliation à des fins fiscales	<u>56 710\$</u>
Excédent de fonctionnement 2021	<u>75 276\$</u>

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la municipalité, le rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**6.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT – FACTURE INTÉRIMAIRE – MNP EXPERTS COMPTABLE (FACTURE N° 9823752) RÉSOLUTION N° 206.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture n° 9823752 de MNP SENCRL srl / LLP du 901, boulevard Talbot, suite 400, Chicoutimi (Québec) G8C 1M7, tel que recommandé par madame Mélanie Gobeil-Sylvain, CPA-CA, le tout en date du 8 juin 2021.

QUE la demande de paiement s'élève au montant de 14 946,75 \$, et réparti de la façon suivante, à savoir :

Montant avant taxes :	13 000,00
Taxe sur les produits et services :	650,00
Taxe de vente du Québec:	<u>1296,75</u>
Montant de la présente demande :	<b>14 946,75 \$</b>

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au versement de ladite demande.

**6.3 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 11 – CONSTRUCTION CENTRE COMMUNAUTAIRE – ISOFOR INC. RÉSOLUTION N° 207.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>ME</sup> Eve Larouche  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement n°11 de Isofor Inc. du 1645, avenue de l'Énergie, Alma G8C 1M7, tel que recommandé par M. Alexandre Simard, architecte, le tout en date du 8 juin 2021.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget retire de la demande de paiement la somme de 5 811.64\$ plus taxes, représentant un extra de l'ODC no. 10, le tout afin de recevoir des précisions sur le montant en demande.

QUE la demande de paiement modifié s'élève au montant de 20 964.19 taxes incluses, et réparti de la façon suivante, à savoir :

Montant révisé du marché :	<b>1 922 704.14</b>
Montant payable à ce jour :	1 622 261.35 \$
Montant déjà facturé (-) :	<u>1 594 615,23 \$</u>
Montant de la présente demande :	<b>27 646.12 \$</b>
Retenue spéciale (ODC-10)	<u>(6 681.93 \$)</u>
 Montant payable révisé	 <b>20 964.19 \$ taxes incluses</b>

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au versement de ladite demande modifiée, le tout au montant de 20 964.19 \$.

#### **6.4 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 384.21 “LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BOURGET”**

Monsieur Jacques Gauthier, conseiller, donne avis qu'à une séance ultérieure, il verra à présenter ou à faire présenter avec dispense de lecture le règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur la gestion contractuelle sous le numéro 384.21 et ses amendements en vigueur

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante

#### **6.5 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 384.21 – “LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BOURGET”** **RÉSOLUTION N° 208.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le projet de règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget portant le numéro 384.21.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif au dossier.

**6.6 ACCEPTATION POUR LA VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN SUR  
LE LOT 5 683 972 PROPRIÉTÉ DE LA MUNICIPALITÉ EN FAVEUR DE  
M<sup>ME</sup> ROXANNE BOILY  
RÉSOLUTION N<sup>O</sup> 209.21**

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de procéder à la vente d'une bande de terrain sur leur lot 5 683 972 à madame Roxanne Boily.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de vendre deux parcelles de terrain si après décrite :

Parcelle 1 À même le lot 5 683 972 dimension approximative de 1 303.4 mètres carrés

Parcelle 2 Le lot 5 683 979 d'une dimension de 58,3 m<sup>2</sup>.

Le tout pour une dimension totale de 1 361.7 mètres carrés au prix de 15 000 \$ plus taxes si applicable.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à prendre les dispositions jugées nécessaire et à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à l'offre de vente.

QUE le conseil prend acte que M<sup>ME</sup> Eve Larouche, conseillère du district 4, se retire de toute discussion relative au présent dossier.

**6.7 DÉCISION RELATIVE À L'OPTION DE VOTE PAR  
CORRESPONDANCE – ÉLECTIONS 2021  
RÉSOLUTION N<sup>O</sup> 210.21**

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'Article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

CONSIDÉRANT QUE les membre du Conseil municipal sont d'avis de ne pas se prévaloir du vote par correspondance – Élection 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>ME</sup> Eve Larouche;

APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget confirme qu'elle ne désire pas se prévaloir de l'option du vote par correspondance – Élection 2021.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à prendre les dispositions jugées nécessaire et à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à l'adite demande.

**6.8 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 21-117  
– BÂTIMENT DE SERVICES MARINA : LES MAÎTRES D'ŒUVRE  
ARCHITECTE  
RÉSOLUTION N° 211.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement n° 21-117 Bâtiment de services pour marina de Les Maîtres d'œuvre, 308, rue Tessier, Chicoutimi (Québec) G7H 5B7, tel que présenté par monsieur Alexandre Simard, architecte, le tout en date du 8 juin 2021.

QUE la demande de paiement s'élève au montant de 3 161,81 \$, et réparti de la façon suivante, à savoir :

Montant avant taxes :	2 750,00
Taxe sur les produits et services :	137,50
Taxe de vente du Québec:	<u>274,31</u>
Montant de la présente demande :	3 161,81 \$

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au versement de ladite demande.

**6.9 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE NORDA  
STELO INC. – SUPPORT EN GESTION D'INGÉNIERIE : PROJET  
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES  
RÉSOLUTION N° 212.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de Norda Stelo inc. du 159, Côte Salaberry, Chicoutimi (Québec) G7H 4K2, tel que recommandé par monsieur Normand Villeneuve, Ingénieur et chargé de projet, le tout en date du 8 juin 2021.

QUE la demande de paiement s'élève au montant de 2 080,15 \$, et réparti de la façon suivante, à savoir :

Montant avant taxes :	1 809,22
Taxe sur les produits et services :	90,46
Taxe de vente du Québec:	<u>180,47</u>
Montant de la présente demande :	2 080,15 \$

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au versement de ladite demande.

**6.10 ACCEPTATION POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE – PHOTOCOPIEUR TOSHIBA – BUREAUTIQUE FTI**  
**RÉSOLUTION N° 213.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>ME</sup> Eve Larouche  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget renouvelle son contrat de service avec Bureautique FTI, pour le photocopieur TOSHIBA.

QUE la proposition se détaillant comme suit :

Taux noir et blanc	0,0161 \$
Taux couleur	0,1163 \$

Pour la période du 18 mai 2021 au 17 mai 2022

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement mensuel de ladite somme.

**6.11 ACCEPTATION POUR DÉPÔT DU JUGEMENT DE LA JUGE CAMILLE MORIN – COUR MUNICIPALE – DOSSIER ANNICK LABERGE**  
**RÉSOLUTION N° 214.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>ME</sup> Eve Larouche  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le dépôt du jugement et ordonnance d'enlèvement en date du 19 mai 2021 du dossier Annick Laberge du 219, chemin du Royaume (lot 5 684 332) le tout selon les termes dudit jugement par Madame Camille Morin juge à la cour municipale.

**6.12 AUTORISATION ET CHOIX DE L'ENTREPRISE – REFONTE DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ**  
**RÉSOLUTION N° 215.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte l'offre n°2412 de l'entreprise Numérique.ca ayant sa place d'affaire au 131, rue Notre-Dame Ouest Bureau 202, Thetford Mines (Québec) G8G 1J4, de procéder à la refonte du site Internet de la Municipalité.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte et autorise à exécuter le paiement de la facture numéro 2412, du montant de 1 500 \$ plus taxes, pour un total de 1 724,63 \$.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au versement de ladite demande

**6.13 ACCEPTATION DU PLAN PROJET D'AMÉNAGEMENT – PARC VAL-MENAUD – SECTEUR MARINA**  
**RÉSOLUTION N° 216.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>ME</sup> Eve Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le plan pour le projet d'aménagement – Parc Val-Menaud.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à ladite demande.

**6.14 AUTORISATION POUR L'ACQUISITION D'AMEUBLEMENTS DE PARC – SECTEUR MARINA**  
**RÉSOLUTION N° 217.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise l'acquisition d'ameublements de parc – Parc Val-Menaud – Secteur Marina.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise madame Lisette Simard, à procéder à la commande de la table de pique-nique adapté, ainsi que les 4 banc de parc Winchister 6 pieds, pour un total de 9 204,70 \$ avec

taxes, chez le fabricant TECHSPORT, situé au 4994, rue Québec, Rawdon (Québec) J0K 1S0.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise madame Lisette Simard, agente de développement, à procéder à la commande d'aménagements parc, avec la subvention de 9 000 \$ accordée par programme « Initiative Canadienne pour des collectivités en santé ».

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à ladite demande.

**6.15 AUTORISATION POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES, D'UN ÉCRAN INTELLIGENT ET DE DIVERSES FOURNITURES DE BUREAU POUR LE PROJET D'AMÉLIORATION DE LA BIBLIOTHÈQUE**  
**RÉSOLUTION N<sup>O</sup> 218.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>ME</sup> Eve Larouche

APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise l'acquisition d'équipements informatiques, d'un écran intelligent et de diverses fournitures de bureau pour le projet d'amélioration de la bibliothèque.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la soumission de l'entreprise BGM informatique du montant de 2 261,46 \$ plus taxes.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier.

**6.16 ACCEPTATION DU PROJET DE LA POLITIQUE DE LOCATION DE SALLES MUNICIPALES**  
**RÉSOLUTION N<sup>O</sup> 219.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte ledit projet de la nouvelle politique la location de salles municipales, tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif au dossier.

**7. VOIRIE MUNICIPALE**

**7.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE LOCATION DE PELLE  
HYDRAULIQUE – TRAVAUX 2021  
RÉSOLUTION N° 220.21**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public sur SEAO pour la location d'une pelle hydraulique, le tout en date du 31 mai 2021;

ATTENDU QUE la soumission déposée en date du 3 juin 2021, a été validée par le comité de sélection et que le soumissionnaire est considéré conforme aux exigences à l'appel d'offres;

ATTENDU QUE l'entreprise Excavation FGL (9258-6148 QC Inc.) du 1212, boul. Talbot, Chicoutimi, G7H 4B7 a présenté une soumission conforme, à l'intérieur des délais prescrits.

ATTENDU QU' il y va de l'intérêt public.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR M<sup>ME</sup> Eve Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'adjudication du contrat de location de pelle hydraulique pour l'année 2021 à l'entreprise Excavation FGL ayant sa place d'affaire au 1212, boul. Talbot Chicoutimi G7H 4B7.

QUE la soumission au prix de 130,00 \$ de l'heure pour la pelle de 22 tonnes et de 100,00 \$ de l'heure pour la pelle 13,8 tonnes soit acceptée, le tout selon les termes et conditions du devis, et de l'offre déposée le 3 juin 2021.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document concernant la présente adjudication.

**7.2 AUTORISATION POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX POUR  
L'IMPLANTATION D'UNE PISTE D'AVERTISSEMENT EN MATÉRIAUX  
GRANULAIRES (POUSSIÈRE DE PIERRE) – TERRAIN DE BALLE ET  
APPROPRIATION AU FONDS GÉNÉRAL POUR SON FINANCEMENT  
RÉSOLUTION N° 221.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>ME</sup> Eve Larouche  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise les travaux publics à la réalisation des travaux pour l'implantation d'une "piste d'avertisseur" situé au terrain de balle

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à procéder à l'embauche de la main-d'œuvre, l'achat de matériaux granulaires et la location de la machinerie nécessaire aux travaux.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise l'appropriation des sommes nécessaires à même le budget 2021

**7.3 ACCEPTATION DU DEVIS ET AUTORISATION DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE SERVICES – SECTEUR MARINA**  
**RÉSOLUTION N° 222.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le devis d'appel d'offres public pour la construction d'un bâtiment de services – Secteur Marina, tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le déclenchement de la procédure d'appel d'offres sur le site SEAO, dans les meilleurs délais.

**8. URBANISME**

NIL

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9.1 ACCEPTATION DU DEVIS ET AUTORISATION DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – ÉTUDE INGÉNIEURIE PRÉLIMINAIRE ET CONFECTION DES PLANS ET DEVIS POUR LES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**  
**RÉSOLUTION N° 223.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>ME</sup> Eve Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte les plans et devis d'appel d'offres d'études ingénierie préliminaire pour les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, tels que présentés par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le déclenchement de la procédure d'appel d'offres sur le site SEAO, le tout selon la réglementation en vigueur, et ce dans les meilleurs délais possibles.

UE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur-général et secrétaire trésorier par intérim à procéder aux ajustements jugés nécessaires et recommandés par le MAMH

**9.2 AUTORISATION POUR LA TRANSMISSION DU RAPPORT D'ANALYSE SUR LA VULNÉRABILITÉ POUR LE PRÉLÈVEMENT D'EAU SOUTERRAINE DE SAINT-CHARLES-DE-BOURGET (X2105069) – ENGLOBE, M. DAMIEN LE GALL ET M. SIMON BOUCHAND**

## **RÉSOLUTION N° 224.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la transmission du rapport d'analyse sur la vulnérabilité pour le prélèvement d'eau souterraine sur le territoire de la municipalité, telle que réalisé par monsieur Daniel Le Gall et Simon Bouchand de la firme Englobe, et portant le numéro X1205069.

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE**

### **10.1 DÉLÉGATION DE M. LAVAL BERGERON AU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY** **RÉSOLUTION N° 225.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget délègue M. Laval Bergeron afin de siéger au sein du comité de sécurité incendie de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

## **11. INVITATION / DEMANDE DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES**

### **11.1 DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT "LE BOURGET"** **RÉSOLUTION N° 226.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>ME</sup> Eve Larouche  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde une aide financière au montant de 1 500 \$ à la Société de développement " Le Bourget", le tout dans le cadre du projet d'autorisation du sentier Marais du Clos.

### **11.2 DEMANDE DE DON – BÉNÉVOLE TEL-AIDE SAGUENAY-LAC-SAIN-TJEAN/CÔTE-NORD** **RÉSOLUTION N° 227.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>ME</sup> Eve Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde une aide financière au montant de 100 \$ au groupe Tel-Aide Saguenay-Lac-St-Jean/Nord du Québec.

**11.3 DEMANDE DE LA LIGUE DE BALLE DE SAINT-CHARLES-DE-BOURGET – UTILISATION DE LA SALLE N° 119 – VESTIAIRE PATINOIRE**  
**RÉSOLUTION N° 228.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>ME</sup> Eve Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE La Municipalité de Saint-Charles de Bourget accorde un accès au vestiaire de la patinoire pour les toilettes au responsable de la ligue de balle LBLA, lors de leur activité sportive qui a lieu le jeudi en soirée.

**11.4 DEMANDE DE M. GERMAIN GIRARD & HUGUETTE BOILY**  
**RÉSOLUTION N° 229.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE La Municipalité accepte la demande de M. Germain Girard et de M<sup>ME</sup> Huguette Boily, demeurant au 480, 2<sup>e</sup> rang, Saint-Charles-de-Bourget à l'effet que la Municipalité assure une inspection, l'entretien et le nettoyage (si besoin) des travaux à proximité de la résidence qui sera réalisé annuellement.

**11.5 DEMANDE DU CLUB D'AÉROMODÉLISME SAGUENAY**  
**RÉSOLUTION N° 230.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>ME</sup> Eve Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Club Aéromodélisme Saguenay à faire de Saint-Charles-de-Bourget leur site officiel.

QUE cette entente peut prendre fin à tout moment si la sécurité et la quiétude des gens sont compromises.

QUE cette autorisation soit pour un an.

**12. AFFAIRES NOUVELLES**

**12.1 AUTORISATION POUR LA TENUE DES SÉANCES PUBLIQUES EN PRÉSENTIEL AU CENTRE COMMUNAUTAIRE À PARTIR DU 5 JUILLET 2021**  
**RÉSOLUTION N° 231.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la tenue des séances publiques du conseil municipal au Centre Communautaire situé au 476 2<sup>ième</sup> rang, et ce à partir du 5 juillet 2021, le tout en considération que les normes sanitaires permettront la tenue des dites séances en présentiel et devant public.

QUE cette modification du lieu des séances publiques soit valide jusqu'à nouvelle ordre.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder aux activités de communication auprès de la population.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance étant à huis clos, aucune question n'a été soulevée.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20h59.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Michel Perreault, CPA, CMA, certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 7 juin 2021.

M. Bernard St-Gelais  
Maire

M. Michel Perreault, CPA, CMA  
Directeur général et secrétaire-trésorier par  
intérim.

\*\*\*\*\*